

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU JURA**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Jura est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après plusieurs années de baisse, l'année 2018 enregistre une stabilité des dépôts par rapport à 2017. Le nombre de dossiers déposés s'élève à 694 contre 699 en 2017. Après un premier semestre de nouveau en repli, le second semestre a vu le nombre de dépôts repartir à la hausse. Parmi ces dossiers, la proportion de redépôts a baissé de 3 points pour s'établir à 45,6 %.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables a sensiblement baissé, passant de 699 à 600. Une tendance en lien avec la hausse des dossiers irrecevables (+65 %) mais surtout en raison du nombre de dossiers en stock en fin d'année en phase d'instruction. 41,2 % des dossiers recevables ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, 3,5 % ont été orientés vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire et enfin 55,3 % des dossiers ont fait l'objet de réaménagement de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La loi Sapin2 entrée en application au 1^{er} janvier 2018 entraîne la baisse des plans conventionnels puisque seuls les dossiers avec bien immobilier font l'objet d'une conciliation. Ainsi le taux passe de 14,1 % à 6,7 %. Les dossiers orientés vers des mesures imposées suite à un redressement personnel progressent de 2 points et s'établissent à 41,6%. Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 38 %. Enfin les dossiers irrecevables et cloturés avant que des mesures soient élaborées représentent 11,3 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'élève à 76,8 % contre seulement 8,6 % de mesures imposées d'attente.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du portail tribunal, actualités juridiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>7 réunions 65 travailleurs sociaux formés</i>	Présentation de la procédure de surendettement et les évolutions législatives. Rappels des attentes lors de la constitution d'un dossier
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>1 réunion 3 personnes formées</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 rencontre avec un établissement de crédit, 20 personnes formées.	Présentation de la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 réunions 17 enseignants rencontrés	Présentation du rôle de la banque de France en tant qu'opérateur national de l'éducation économique et financière du public.

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire connaître la mise en place du portail tribunal, son fonctionnement et également l'information sur l'outil d'aide aux calculs.

Composition de la commission de surendettement du jura :

Le conseil départemental a donné son accord de principe pour contribuer aux travaux de la commission au titre des personnes qualifiées en économie sociale et familiale.

Maitre Philippe EISER a exprimé le souhait de ne plus faire partie de la commission et des recherches sont en cours afin de pourvoir à son remplacement.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement, notamment lorsqu'une dette professionnelle n'a pas été traitée durant la phase de liquidation judiciaire.

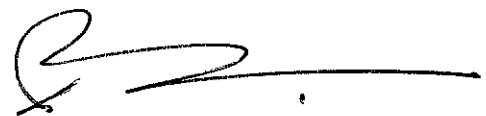
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés de mise en place des mesures par certains débiteurs.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Date : 04 février 2019

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	699	694	-0,7%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		20,6%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,6%	45,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,9%	7,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	683	597	-12,6%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	23	38	65,2%
Dossiers orientés par la commission	699	600	-14,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		41,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,2%	41,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,4%	3,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,4%	55,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	703	747	6,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,6%	6,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,3%	5,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,1%	41,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,1%	2,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,1%	6,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,2%	3,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,8%	3,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,3%	38,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		29,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		17,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		8,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		76,8%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		3	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,1%	4,7%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,6%	38,7%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,7%	9,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,0%	40,1%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,8%	74,4%	76,6%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Jura	Dettes financières	24 011	527	2 521	80,9%	87,8%	17 282	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	11 790	121	198	39,7%	20,2%	93 114	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	11 731	472	1 918	39,5%	78,7%	13 270	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	490	317	405	1,7%	52,8%	883	1,0
	Dettes de charges courantes	2 828	498	2 395	9,5%	83,0%	3 456	4,0
	Autres dettes	2 830	378	875	9,5%	63,0%	1 785	2,0
	Endettement global	29 669	600	5 791	100,0%	100,0%	20 490	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bourgogne-Franche-Comté	Dettes financières	263 930	6 369	29 716	77,2%	87,4%	15 890	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	131 996	1 368	2 319	38,6%	18,8%	88 199	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	126 075	5 601	22 524	36,9%	76,9%	12 785	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	5 859	3 810	4 873	1,7%	52,3%	806	1,0
	Dettes de charges courantes	35 925	6 002	26 433	10,5%	82,4%	3 471	4,0
	Autres dettes	42 108	4 229	9 630	12,3%	58,0%	1 632	2,0
	Endettement global	341 963	7 286	65 779	100,0%	100,0%	20 159	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0